

Au fil du temps, l'absence de réel débat avec les élus du personnel au sein du Conseil d'Administration devient de plus en plus criante. Les documents de travail ont été communiqués aux représentants élus 3 jours ouvrés avant la tenue du conseil ce qui a rendu extrêmement difficile le travail de préparation. Des ordres du jour pléthoriques ainsi que la volonté de la directrice générale de privilégier la causerie et les politesses bilatérales avec les personnalités dites « extérieures à l'INRA » (représentants nommés des ministères de tutelle, de la nébuleuse FNSEA et de l'agro-industrie), réduisent à la portion congrue les espaces de discussion avec les représentants élus. Lors de ce dernier conseil, alors que la direction générale est longuement intervenue pour présenter aux nouveaux membres extérieurs les objectifs de l'INRA, le fonctionnement du Conseil d'Administration, le contrat d'objectif et les « avancés récentes » de l'institut, les trois derniers points de l'ordre du jour (Point d'information sur les 4 Réseaux Thématiques de Recherche Avancée –RTRA-, Nouveau régime applicable aux frais de déplacement et de mission, proposé en application du décret n°2006-781 et Vote de la délégation de pouvoirs du Conseil d'Administration à la Présidente de l'INRA) et ont été abordés entre 13h et 13h40 (le Conseil d'Administration s'achève normalement à 13h). Il est de plus en plus problématique pour les élus de faire entendre la voix des personnels dans cette instance.

Relations INRA-CIRAD

Lors du précédent CA, nous avons été informés de la lettre de mission des ministères de la recherche et de l'agriculture invitant les directions des deux organismes (ainsi que dans une moindre mesure le CEMAGREF et l'IRD) à faire des propositions de rapprochement pour décembre 2006. Il s'agissait du premier point d'étape. Des réunions ont eut lieu au niveau des directions qui ont fait l'historique des relations et ont envisagé des « scénarios » de rapprochement. La direction de l'INRA constate qu'il existe des liens institutionnels (présidence du Conseil Scientifique du CIRAD exercé par Guy Riba puis Pierre Stengel), de larges recouvrements disciplinaires, des actions et des unités communes essentiellement sur Montpellier. Cependant, les objets et les « territoires » de recherche sont souvent différents et que le flux de chercheurs entre établissement est modeste (15 chercheurs). Pour l'instant les initiatives de rapprochements sont ciblées sur :

- la santé animale, les zoonoses et les maladies émergentes (départements EMVT du CIRAD et SA de l'INRA)
- les forêts (départements Forêt du CIRAD et EFPA, CEPIA, SA2, SAD de l'INRA)
- l'horticulture au sens large (« pôle » d'Avignon et d'Angers ainsi que diverse unités du CIRAD)
- le RTRA (Réseau Thématique de Recherche Avancée) de Montpellier où sont présentes la plupart des unités du CIRAD.

Dans un premier c'est à partir de ce « *fond commun* » que le rapprochement est envisagé. Ces initiatives ont pour l'instant concerné essentiellement les dirigeants de l'institut, mais récemment des réunions avec les DU et quelques chercheurs auraient ont été tenues dans les départements forêt et Santé animale.

L' élu CGT-INRA a de nouveau interrogé la direction générale sur la priorité mise sur un rapprochement avec le CIRAD qui est un EPIC plutôt qu'avec les autres EPST, avec lesquels l'INRA a également travaillé et a des convergences (IRD, CNRS, INSERM). La réponse a été qu'elle considère le CIRAD comme l'organisme dont le périmètre disciplinaire est le plus proche

et que des enjeux mondiaux tel que l'autosuffisance alimentaire sont en jeu... Interpellée de nouveau sur une éventuelle volonté de fusion, la direction de l'INRA a affirmé une fois de plus que cette idée lui était complètement étrangère... La suite des événements nous dira si c'est effectivement le cas.

Décision modificative N°3 au budget 2006

Cette DM a été présentée en 3 minutes chrono! Elle conduit à augmenter le montant du budget de 0,62%. Elle résulte d'une augmentation (+2M d'euro) de subvention du ministère de l'agriculture pour le fond de roulement (qui s'élève désormais à 10 jours), d'une révision à la hausse des ressources propres (qui inclus un réajustement des financements sur contrat), d'un réajustement de cofinancements d'opérations immobilières. Par ailleurs des crédits inscrits en « dépenses de personnel limitatives » sont transférés pour des dépenses de personnel non titulaires sur CDD (fongibilité).

La CGT ayant voté contre le budget 2006, s'est donc abstenue.

7 abstentions : 2 CGT-3 CFDT-1 CFTC-1 SUD

Mission « Carbio » (Carbone renouvelable et Bioindustrie)

Il s'agit du compte rendu d'une mission de réflexion destiné au développement de recherche en « chimie verte » à l'INRA (document stratégique 2003-2006). L'objectif est le développement à grande échelle des biocombustibles et biomatériaux dans un contexte où les combustibles fossiles deviennent limitant et que l'effet de serre est de plus en plus documenté. Il est proposé de se focaliser sur un nombre limité d'approches par « filière » et « intégrées » qui visent à « accompagner le court terme et préparer l'avenir » : oléagineux, fibres, filière ligno-cellulose, génie métabolique. L'INRA va ouvrir au concours 15 postes de chercheur dans ces domaines (poste 2006 mis en réserve). L'INRA va s'associer avec les pôles de compétitivité travaillant dans le domaine et également s'associer à des partenaires pour créer un institut Carnot sur le sujet.

L'ensemble du CA a reconnu l'importance des enjeux. Les élus du personnel se sont interrogés sur la contradiction qui existe entre la vision à long terme de ce type de recherche et le financement désormais à court terme (type ANR) de l'activité de recherche.

Réseaux Thématique de Recherche Avancé

L'INRA était présent dans 5 propositions de RTRA. La direction se félicite que 4 projets aient été retenus : il s'agit selon Guy Riba de « l'excellence de l'excellence ». Trois projets ont une participation très modeste de l'INRA (« Innovation thérapeutique et infectiologie » à Lyon, « École d'économie » de Paris, « Sciences Économiques » de Toulouse). Le réseau « recherche agronomique et développement durable » de Montpellier qui associe 30 unités et 250 chercheurs INRA est largement mis en avant par la direction de l'institut.

La CGT-INRA s'est déjà prononcée à maintes reprises sur la création de pôles thématiques et les risques que la régionalisation de la recherche fait courir à la recherche publique. L'élu CGT-INRA a attiré l'attention du CA sur la cohérence scientifique de ces pôles qui sont essentiellement basés sur la constitution de masses critiques mais qui n'ont pas forcément de projets scientifiques en communs. Ces structures qui risquent de drainer les financements et qui peuvent recruter des CDD en nombre vont (de)structurer le paysage de la recherche publique sur des critères politiques plutôt que scientifiques. Il est à craindre que la cohérence scientifique et opérationnelle des dispositifs de recherche nationaux soient mis à mal.

Nouveau régime applicable aux frais de déplacement et de mission

La proposition de la direction générale concernant l'application du décret 2006-781 relatif aux frais de déplacement a été analysée en détail par la CGT-INRA au CTP du 6 octobre ([déclaration argumentée au CTP du 6 octobre 2006](#)). Sous le prétexte louable d'uniformiser et de simplifier

les procédures, cette réforme reste dans le cadre des modifications opérées en 1999 qui avaient réduit les niveaux de remboursement des agents. Une mesure importante concerne les modalités de remboursement des frais d'hébergement, avec la mise en place d'un « marché national d'hébergement » et le recours à la sous-traitance par une agence de voyage. La proposition qui a été présentée au CA reprend celle du CTP avec quelques modifications de détail. Elle a été présentée à marche forcée (quelques minutes), et on peut légitimement s'interroger sur la volonté de la direction que le CA soit pleinement informé.

Compte tenu de l'heure, la discussion a été réduite. La CGT-INRA a rappelé ses objections à ce texte et ses revendications énoncés au CTP. Ni la Présidente, ni le directeur adjoint ont apporté de réponses précises à aucune des questions posées, se réfugiant derrière l'argument que le décret ministériel ne permettrait pas de répondre aux demandes formulées.

Le vote a été sans surprise: la proposition a été adoptée avec 7 voix contre (CGT-CFDT-CFTC-SUD).

Délégation de pouvoir

La Présidente demandait au CA une délégation de pouvoir étendue permettant d'engager l'INRA dans des marchés, des contrats, des organismes dotés de la personnalité morale, des actions en justice, et permettant la mise à disposition d'agents de l'INRA auprès d'entreprises sans remboursement de rémunération. Cette demande a été soumise au vote sans débat.

Compte tenu de l'étendue de cette délégation et qu'elle permettait le transfert sans contrepartie de ressources publiques à des entreprises privées, l'élue CGT-INRA a voté contre avec la CFDT. La CFTC avait quitté la salle. SUD s'est abstenu.

*** Lire notre déclaration argumentée au CTP du 6 octobre 2006 : [Frais de déplacement à l'INRA modalités d'application du décret 2006-781](#)

*** Lire aussi notre **déclaration liminaire à ce CTP** : [Déclaration liminaire](#)